

Validation des Acquis de l'Expérience des Métiers de l'Agriculture et du Paysage

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

CFP/CFA - Le Verger
Formation pour adultes - Apprentissage



DATES

Nous consulter

DURÉE :

À déterminer lors de l'entretien de positionnement, suivant les besoins.

Accessibilité :

Formation en français
Locaux accessibles PMR
Évaluation handicap en lien avec AGEFIPH



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
L8313-1-1* : Action de formation
L8313-1-3* : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
L8313-1-4* : Action de formation par apprentissage

OBJECTIFS

- ▶ Attester de votre qualification réelle
- ▶ Accéder à de nouvelles fonctions
- ▶ Faciliter une promotion interne ou votre mobilité professionnelle
- ▶ Entreprendre un parcours pour vous requalifier
- ▶ Acquérir une méthodologie pour valoriser son expérience
- ▶ Obtenir la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience, officialisée par un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.
- ▶ Expliciter son expérience.
- ▶ Identifier ses compétences en lien avec la certification visée.
- ▶ Formaliser ses acquis à l'écrit dans le cadre du dossier type de validation de la VAE et les valoriser à l'oral.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

PRÉREQUIS

- ▶ Salariés (CDI, CDD, Intérimaires...).
- ▶ Non-Salariés (commerçants, Artisans, Exploitants Agricoles, Professions Libérales...).
- ▶ Agents de la fonction publique.
- ▶ Demandeurs d'emploi.
- ▶ Bénévoles.
- ▶ L'expérience prise en compte est l'expérience acquise pendant au moins 3 ans (en continu ou non, durée cumulée) en lien direct avec la certification que vous souhaitez obtenir.

LES PLUS DE LA FORMATION

- ▶ **Un parcours de formation basé sur l'expérience et le terrain.**
- ▶ **Des formateurs et intervenants issus du terrain, en activité, chefs d'entreprise.**
- ▶ **Un accompagnement individuel et un interlocuteur unique.**

DURÉE DU PARCOURS

- ▶ La durée de l'accompagnement est déterminée lors de l'échange avec le formateur VAE
- ▶ Congé VAE sur le temps de travail

ASPECTS FINANCIERS

- ▶ Financée par la Région des Pays de la Loire pour les demandeurs d'emploi
- ▶ Financement possible selon les situations (Transition professionnelle, CPF...)
- ▶ Financement individuel : nous consulter

CONTACT

Claudie ANTIER
Coordinatrice de
formation

**Sandrine
HELSTROFFER**
Responsable
administrative

cfp.gennes@mfr.asso.fr

02.41.38.07.30

Plus d'informations sur
notre site :



Coût de la formation :

0€ si prise en charge
A partir de 70€ de
l'heure.

Devis sur demande

NOTRE VALEUR AJOUTÉE :

Situé à Gennes-Val-De-Loire, dans le Maine et Loire, Le Verger - Centre de Formation et de Promotion des Maisons Familiales et Rurales - vous accueille pour une expérience de formation adaptée aux adultes. Dans un parc arboré de 1,5 hectares, en "zéro phyto" depuis 2009, à 200m de la Loire, bénéficiez des savoir-faire d'une équipe de paysagistes - formateurs professionnels.

DÉLAIS D'ACCÈS

- ▶ Une demande d'inscription est transmise préalablement à un entretien de positionnement
- ▶ L'entretien de positionnement permet d'évaluer les compétences, les motivations et de déterminer le parcours de formation à suivre.
- ▶ Dossier d'inscription remis à l'issue de l'entretien
- ▶ Un courrier de confirmation d'inscription est transmis dès réception du dossier

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Aide à l'élaboration du dossier de validation.

- ▶ L'accompagnateur expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au regard de l'expérience. Il prépare à la présentation orale et au développement de certains points de ladite expérience
- ▶ Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'accompagnateur présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.
- ▶ En cas de validation partielle, un suivi post Vae est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles pour terminer le processus de VAE dans les délais impartis.

ACCESSIBILITÉ :

- ▶ La formation est accessible à tout type de personne, les locaux permettent l'accueil de personnes en situation de handicap.
- ▶ La question du handicap est abordée lors d'un entretien préalable. Les adaptations nécessaires sont envisagées avec l'accompagnement de l'AGEFIPH.

ET APRÈS ?

La validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un droit individuel. Elle permet d'obtenir tout en partie d'une certification sur la base d'une expérience professionnelle après validation par un jury des connaissances et des compétences acquises. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle. Il n'est pas nécessaire de suivre un parcours de formation.

La VAE permet ainsi au candidat :

- ▶ De faire reconnaître ses compétences,
- ▶ D'accéder à une formation de niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours,
- ▶ De changer d'emploi
- ▶ D'évoluer professionnellement

NOS RÉSULTATS :

0%

TAUX DE
RÉUSSITE

0%

TAUX
D'INTERRUPTION

0%

TAUX
D'INSERTION

0%

TAUX DE
POURSUITE